Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0179-DE

République Française
Département des Landes

Délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 N° DEL2026-09-0179

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Président.

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Présents :
Frédéric DUTIN, Frédéric CARRERE, Marianne SAVARY, Joël BONNET, Véronique GLEYZE, Jean DUPOUY, Marie-Laure LAFARGUE, Alain BACHÉ, Bernadette YOUNG, Paul LAUSSUCQ, Jean-Guy BACHE, Claude COUMAT, Julien PARIS, Delphine SALEMBIER, Mathieu ARA, Jean-Marie BAYLE, Catherine BLAIN, Alain BONTE, Jean-François CABANNES, Jean-Noël CAPDEVILLE, Marc DE VALICOURT, Sabine DONNOT, Philippe FRANÇOIS, Margaux FRITSCH, Cathy GARBEZ, Priscillia GARCIA, Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS, Paul GERBAUD, Jean-Philippe GORI, Jean-Jacques GOURDON, Marie-Christine HARAMBAT, Fabienne HARTÉ, Bernard KRUZYNSKI, Delphine LEBLANC, Bruno LOM, Pierre MALLET, Eric MEZRICH, Stéphanie MOREAU, Quentin MOURONVAL, Martine PORTUGHESE, Philippe SAES, Pauline SAINT-JEAN, Salima SENSOU

Excusés avec procuration :
Nathalie BOIARDI a donné pouvoir à Jean-Guy BACHE ; Benoît AUGUIN a donné pouvoir à Véronique GLEYZE ; Patricia BEAUMONT a donné pouvoir à Julien PARIS ; Marie-Paule BOURDET a donné pouvoir à Joël BONNET ; Isabelle COLAS-JALABERT a donné pouvoir à Jean-François CABANNES ; Jean-Louis DARRIEUTORT a donné pouvoir à Sabine DONNOT ; Valérie FAVRE a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Julie PUYSSEGUR a donné pouvoir à Marie-Laure LAFARGUE ; Alexia SALDUCCI a donné pouvoir à Mathieu ARA

Représentées :
Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN représentée par Steeve DEMAY ; Emilie LABEYRIE représentée par Benoît RÉMOND

Absents :
Denis CAPDEVIOLLE, Nicolas LEREGLE, Lucienne SELLIEZ

Secrétaire de séance : Madame Margaux FRITSCH

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0179-DE

Nombre de membres en exercice	57
Présents	45
Pouvoirs	9
Votants	54

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0179-DE

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Madame Marianne SAVARY

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois de la communauté d'agglomération comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➢ **Evolution d'emplois (avancements de grade au 1er novembre 2026)**

Création d'emplois :

- 6 emplois de rédacteurs principaux de 1ère classe à temps complet ;
- 2 emplois de rédacteurs principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 1 emploi d'animateur principal de 1ère classe à temps complet ;
- 4 emplois d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 3 emplois d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe à temps complet
- 3 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 1 emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet ;
- 7 emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30h hebdo) ;
- 4 emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 4 emplois d'adjoints d'animation principaux de 1ère classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet.

Suppression d'emplois :

- 6 emplois de rédacteurs principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 2 emplois de rédacteurs à temps complet ;
- 1 emploi d'animateur principal de 2ème classe à temps complet ;
- 4 emplois d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 3 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe ;
- 3 emplois d'adjoints administratifs à temps complet ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0179-DE

- 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe ;
- 7 emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30 h hebdo) ;
- 4 emplois d'adjoints techniques à temps complet ;
- 4 emplois d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

➢ **Evolution d'emplois (iso-effectifs)**

Suite à la démission d'un agent titulaire à la Médiathèque, un appel à candidature a été initié. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi d'origine au 16 septembre 2026 :

- Suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet ;
- Création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet.

➢ **Création d'emplois (promotion interne au 1er novembre 2026)**

- 2 emplois d'animateurs territoriaux à temps complet ;
- 2 emplois de rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- 3 emplois d'agents de maîtrise à temps complet.

➢ **Création d'emplois au 1er octobre 2026**

L'école Mistral s'est dotée de locaux supplémentaires à la rentrée 2026/2027 (dont 5 classes).
Afin d'assurer l'entretien de l'ensemble du bâtiment, il convient de créer 1 emploi d'agent polyvalent :

- 1 emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Le Pôle Jeunesse poursuit son développement en proposant des actions et des ressources à destination des jeunes ; il bénéficie également du Label Information Jeunesse délivré par la région Nouvelle Aquitaine. Afin de stabiliser et maintenir le niveau de qualité des actions IJ, il convient en parallèle de renforcer les effectifs sur le volet vie étudiante (coordination de la stratégie vie étudiante, structuration et animation du réseau des partenaires, etc.) en créant :

- 1 emploi du cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet.

➢ **Suppression d'emplois au 1er octobre 2026**

Suite aux promotions internes 2024 et 2025 et à la titularisation des agents nommés, il convient de supprimer les emplois d'origine au 1er octobre 2026 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0179-DE

complet ;
- 3 emplois d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet ;
- 2 emplois d'agents de maîtrise principaux.

Un agent titulaire, mis à disposition de Mont2EauAgglo, a été radié des cadres le 28 juin 2026 (décès). L'EPIC procédera à un recrutement direct sur contrat de droit privé. Il convient de supprimer cet emploi du budget de l'Agglomération :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Pour faire suite au départ par mutation de l'agent détaché sur l'emploi de DGS, il convient de supprimer l'emploi lié à son grade d'origine :

- 1 emploi de Directeur territorial à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 septembre 2026,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – MODIFIER le tableau des emplois de Mont de Marsan Agglomération selon les termes détaillés supra,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0179-DE

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN



Le 7 octobre 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».